



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 mars 2012  
Français  
Original: arabe

---

## Conseil des droits de l'homme

Dix-neuvième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

## Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel\*

### République arabe syrienne

Additif

### Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements exprimés et réponses de l'État examiné

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.

La République arabe syrienne réaffirme son respect des engagements internationaux qu'elle a pris en matière des droits de l'homme et son attachement au mécanisme de l'Examen périodique universel. Le 7 octobre 2011, la Syrie a exposé la situation réelle des droits de l'homme dans le pays en toute transparence et franchise et accueilli favorablement les observations et les recommandations objectives qui lui ont été adressées, marquant ainsi sa volonté de s'informer des expériences des autres États en matière de droits de l'homme et de s'en servir pour promouvoir ces droits en Syrie, d'autant que le Gouvernement syrien cherche en ce moment à instaurer un État moderne qui permette à tous de bénéficier des plus hautes normes internationales en matière de droits de l'homme malgré les grandes difficultés auxquelles il se heurte, qui ne sont un secret pour personne.

Malheureusement, certains États ayant pris part au dialogue qui a eu lieu le 7 octobre 2011 et qui prétendent vouloir amener la Syrie à respecter les droits de l'homme n'ont eux-mêmes pas respecté les principes de l'Examen périodique universel énoncés au paragraphe 3 de l'annexe de la décision 5/1 du Conseil des droits de l'homme selon lesquels l'examen devrait être mené sur la base de la coopération et d'une façon objective, transparente et non sélective, et ne pas viser la confrontation.

Comme à leur habitude, ces États, qui s'érigent en garants des droits de l'homme sans s'y soumettre eux-mêmes, ont empêché ce mécanisme d'être un moyen d'échange de vues pour parvenir à des résultats concrets en faveur des droits de l'homme en Syrie et préféré envenimer les choses et provoquer des tensions dans toutes les instances internationales qui œuvrent pour le progrès de l'humanité. Ils ont détourné ces tribunes de leur vocation pour en faire un instrument qui leur permette d'asseoir leur hégémonie dans le monde et de le transformer en une arrière-cour où ils puissent commettre toutes les violations des droits de l'homme qu'ils souhaitent, y compris contre leurs populations autochtones. Ils prononcent des discours où ils se déclarent choqués et scandalisés par des actes auxquels ils étaient les premiers à se livrer et qu'ils soutiennent encore dans d'autres États. Les droits de l'homme ne sont pour eux qu'un outil de politique étrangère au même titre que l'espionnage, les éliminations physiques et les guerres.

Toutes les recommandations formulées par ces États dans le cadre de l'Examen périodique universel ont été refusées par la République arabe syrienne car leur objectif n'était pas de coopérer pour renforcer et protéger les droits de l'homme mais de montrer la Syrie du doigt et de la condamner, ce qui est contraire aux principes de l'Examen périodique universel et de la Charte des Nations Unies. Cela constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un État indépendant souverain qui n'est pas une de ces républiques bananières ou petites monarchies qu'ils manipulent à leur guise et dont ils taisent les violations des droits de l'homme comme ils le font pour celles qui sont commises par Israël en Palestine et dans le Golan syrien occupé. La Syrie n'a pas entendu ces États crier leur indignation face aux pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés ni même rejeter ces pratiques mais les a vus au contraire tenter de trouver des excuses pour les justifier. La Syrie s'attendait à ce que les règles de l'Examen périodique universel soient respectées et que tous les points soulevés sans exception soient intégrés au rapport final de la session. Elle espère, en conséquence, que cette lacune soit comblée.

En revanche, les observations et les recommandations constructives formulées par d'autres États mus par le souci de renforcer et de protéger les droits de l'homme ont été accueillies favorablement par la Syrie, qui a même commencé à y donner suite malgré les grandes difficultés auxquelles elle fait face du fait des crimes que continuent de commettre les groupes armés.

Dans son exposé du 7 octobre 2011 devant le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, la délégation syrienne a brossé un tableau de la situation dans le pays depuis le début de la crise et de son évolution. Plus de quatre mois se sont écoulés depuis lors, durant lesquels certaines régions de la Syrie ont subi des actes criminels terroristes

sans précédent commis par des bandes armées. Des civils innocents ont été tués, des femmes ont été violées, des biens ont été détruits, des routes ont été coupées, des familles ont été déplacées au mépris total de toutes les lois, de tous les préceptes religieux et de toutes les normes relatives aux droits de l'homme. Des nourrissons et des vieillards de plus de 94 ans n'ont pas été épargnés, comme le monde entier a pu le voir sur les images transmises par certaines chaînes satellitaires, qui participent à une guerre médiatique féroce de désinformation contre la Syrie. D'aucuns tentent encore de couvrir les crimes et les assassinats commis sous prétexte qu'il s'agit d'une «action pacifique» en vue de protéger les auteurs et de faire en sorte qu'ils n'aient pas à répondre de leurs actes.

En dépit de tout cela, les Syriens restent fortement attachés à la vie, à leur terre et à leurs valeurs. Leur volonté de vivre est restée plus forte que les sanctions, l'embargo et des campagnes médiatiques sans précédent. Ils ont suivi le processus de réforme engagé par l'État en réponse à leurs revendications légitimes et continuent de vivre ensemble malgré les tentatives d'épuration confessionnelle et de déracinement menées par les terroristes et les groupes armés dans certaines régions.

Ces groupes ont violé le droit à la vie, procédé à des exécutions extrajudiciaires, et aménagé des camps pour détenir et torturer toutes les personnes soutenant l'État qui tombaient entre leurs mains et celles qu'ils avaient enlevées pour obtenir une rançon, au mépris du droit de chacun de ne pas être victime de disparition forcée, de privation arbitraire de liberté ou de tortures. Ils se sont livrés à des actes de terreur pour pousser les populations à fuir leur foyer en violation de leur droit au logement. Tout cela constitue une atteinte au premier objectif de la Déclaration universelle des droits de l'homme cité dans son préambule, à savoir la libération de l'homme de la peur et de la misère. Ces groupes ont en outre entravé le processus éducatif en pillant, en dégradant et en incendiant des établissements scolaires et en obligeant les élèves à manifester sous la menace des armes, violant ainsi le droit à l'instruction de ces enfants et leur droit de choisir librement et commettant des exécutions extrajudiciaires. L'enseignement dans certaines universités et la vie de manière générale ont été paralysés à Homs et Idleb à cause de la présence massive de ces groupes armés qui sont dotés de tout un arsenal d'armes très sophistiquées, qui dressent des barrages, pilonnent au mortier et au lance-roquettes les quartiers résidentiels des villes et recourent à des tireurs embusqués.

Le droit à l'alimentation a également été violé par ces groupes armés, qui ont brûlé des récoltes, empêché des agriculteurs d'accéder à leurs terres et provoqué une crise du pain, l'aliment de base du peuple syrien qui est subventionné en grande partie par l'État, en en jetant de grandes quantités aux ordures. L'une des premières missions des forces de l'ordre a d'ailleurs été de distribuer du pain et des produits alimentaires dans les régions qu'elles ont repris aux groupes armés, lesquels avaient coupé les lignes d'approvisionnement en vivres et en eau de la population et détruit les réseaux électriques et les points de vente de combustibles. Les femmes aussi n'ont pas échappé à ces groupes puisque nombre d'entre elles ont été enlevées et violées avant d'être tuées.

En outre, ces groupes ont coupé les routes et s'en sont pris aux voyageurs, aussi bien ceux qui étaient à bord de voitures privées que ceux qui utilisaient les transports en commun, volant les véhicules et tuant leurs conducteurs.

Certains mettaient en doute la version des faits de la Syrie, à savoir que le peuple syrien était victime d'actes terroristes financés et soutenus de l'étranger. D'autres étaient trompés par des campagnes médiatiques, dont les auteurs ont bafoué toutes les règles de la déontologie du journalisme, et persistaient à dire qu'on avait affaire en Syrie à des manifestations pacifiques et qu'il n'existait aucune preuve pour étayer la thèse des autorités syriennes. Aujourd'hui, après environ cinq mois, on voit partout couler le sang des Syriens qui paient ainsi un lourd tribut au terrorisme et aux complots ourdis de l'étranger. On a pu faire la distinction entre le manifestant qui revendique pacifiquement des réformes et le

criminel armé assoiffé de sang et d'argent. Désormais, tout est clair et il ne fait plus aucun doute que la Syrie fait face à une campagne terroriste avec des dimensions régionales et internationales, qui n'a aucun rapport avec les droits de l'homme ou la liberté et qui vise à la déstabiliser. La mission d'observation de la Ligue arabe a abordé dans son rapport ces vérités sur les pratiques des groupes armés; c'est la raison pour laquelle elle a subi des pressions et a été empêchée de poursuivre son travail. Un autre aspect de la campagne menée contre la Syrie consiste en l'ingérence de nombre d'ambassadeurs et d'ambassades dans les affaires intérieures du pays. Les dirigeants des États concernés ont encouragé et conseillé les chefs de l'opposition afin d'envenimer les choses, et l'implication de groupes terroristes internationaux, notamment Al-Qaïda, qui a rendu la situation encore plus complexe.

Dans l'exposé qu'elle a fait dans le cadre de son Examen périodique universel en octobre dernier, la Syrie a, en premier lieu, affirmé sa volonté d'engager un dialogue constructif pour éviter que ce mécanisme ne soit utilisé pour politiser les questions des droits de l'homme. Elle a écouté plusieurs déclarations et accepté de nombreuses recommandations constructives visant à renforcer et à protéger les droits de l'homme pour tous. Elle s'emploie à mettre en œuvre ces recommandations et informera le Conseil de sa position quant aux autres recommandations qui ont été formulées lors de la réunion du 15 mars 2012. La République arabe syrienne souhaite à présent exposer brièvement ce qui a été réalisé depuis le mois d'octobre 2011.

L'État a pris acte des revendications légitimes et s'est attaché à mettre en œuvre les réformes nécessaires, dont certaines étaient recommandées dans le cadre de l'Examen périodique universel.

La Commission chargée de la révision de la Constitution a achevé ses travaux et rendu au Président de la République, le 13 février 2012, le texte d'une constitution moderne garantissant le renforcement et la protection des droits de l'homme et comportant des changements radicaux, dont l'abrogation de l'article 8, qui disposait que le parti Baath était le parti dirigeant l'État et la société, et la limitation de l'exercice de la fonction présidentielle à deux mandats. En outre, de nombreuses autres modifications ont été opérées en vue d'ouvrir la voix au multipartisme et à l'alternance démocratique au pouvoir, au renforcement des droits politiques, économiques et sociaux des Syriens et de l'état de droit, à l'activation de la Cour constitutionnelle et à la protection de la diversité culturelle de la société syrienne. À l'heure de l'examen du présent document, la nouvelle Constitution aura déjà été soumise à l'approbation du peuple par référendum (le 26 février 2012).

La Syrie a organisé en décembre 2011 ses premières élections locales conformément aux deux nouvelles lois portant respectivement sur les élections et l'administration locale, lesquelles ont été soumises au Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel. Le processus électoral s'est déroulé dans la transparence et la démocratie et n'a été perturbé que par les tentatives des bandes armées pour empêcher les citoyens, dans certaines régions, d'exercer leur droit de vote et de se présenter aux élections.

S'agissant de la formation de nouveaux partis politiques, en vertu du droit de réunion pacifique, et de la création de syndicats, une nouvelle loi sur les partis politiques conforme aux normes internationales, régissant la formation et l'organisation des partis politiques, a été adoptée. Une commission, qui a été créée en vertu de cette loi, a examiné les dossiers de demande de création de partis politiques et, à ce jour, six formations ont reçu leur agrément et peuvent exercer légalement leurs activités. Les autres demandes sont en cours de traitement.

Depuis le mois d'octobre, la Syrie s'est attachée à coopérer avec la Ligue des États arabes dans l'espoir de trouver une solution arabe à la crise. Elle a signé le protocole relatif aux observations de la Ligue, conformément au plan d'action arabe. Elle a accueilli la

mission d'observation, lui a ouvert toutes les portes et lui a accordé toutes les facilités pour qu'elle puisse s'acquitter de sa tâche et prendre connaissance de la situation réelle sur le terrain. Après un mois d'observation, la mission a rendu son rapport selon lequel, rien qu'à Homs, il y avait des centaines d'éléments armés qui s'attaquaient aux civils et aux forces de l'ordre. Ce rapport aurait pu ouvrir la voix à une solution politique de la crise; malheureusement ceux qui cherchaient un prétexte pour frapper la Syrie l'ont rejeté et se sont lancés dans des actions hystériques, dans les instances régionales et internationales, appelant au durcissement des sanctions contre le peuple syrien et à l'intervention militaire étrangère. Bien que ces derniers prétendent agir en faveur du peuple syrien, les sanctions qu'ils ont décrétées touchent directement toute la population et ils ont en outre mis fin à la mission d'observation.

On assiste depuis lors à une montée de la surenchère de ces parties et à un renforcement sans précédent de leur soutien à la violence aveugle contre les Syriens. Des actes barbares ont été commis en totale violation de toutes les normes relatives aux droits de l'homme et autres: tueries, mutilations de corps, tortures, assassinats de savants, de religieux et d'intellectuels, vols, terreur, pillages, détérioration d'infrastructures et destruction d'oléoducs pour provoquer une crise de mazout, le combustible utilisé pour le chauffage domestique en Syrie. Le vendredi, jour de prière et de détente, que les Syriens attendent avec impatience, a été transformé par les groupes armés en un jour d'effusion de sang et d'explosions savamment orchestrées. Les terroristes ont lancé de violentes attaques contre Damas et Alep le vendredi tout en continuant de faire couler le sang des Syriens tous les jours de semaine. Ils ont utilisé les corps des victimes et filmé des actes d'assassinat pour vendre le sang syrien à bas prix aux chaînes de télévision satellitaires qui appuient les tueries dont est victime le peuple syrien. Plus révoltant encore, des États qui se prétendaient soucieux de préserver les vies des Syriens ont nié neuf mois durant l'existence de groupes terroristes armés qui tuaient des innocents et des membres des forces de l'ordre. Mais lorsque le rapport de la mission de la Ligue des États arabes a révélé la vérité à ce sujet, ils ont fini par reconnaître leur existence, tout en s'efforçant de justifier leurs crimes avec les arguments ridicules qu'on connaît.

Ceux qui défendent les droits de l'homme ne peuvent soutenir ce terrorisme. Il s'agit d'actes criminels et on ne doit laisser personne jeter de la poudre aux yeux du monde et affirmer que l'on a affaire à «des militants de la liberté». Face à de tels actes chaque État se doit de protéger ses citoyens et de restaurer la paix et la sécurité. La Syrie attend de la communauté internationale qu'elle contribue à trouver une solution à la crise et pas qu'elle encourage ces groupes, et leur fournisse des fonds et des armes et une couverture militaire, politique et médiatique.

En dépit de cela, la Syrie ne s'est pas soustraite à sa responsabilité de protéger son peuple et continuera de répondre présent aux appels de la population dans plusieurs régions pour la sauver des groupes armés. Les forces de sécurité sont intervenues pour mettre fin aux effusions de sang faisant preuve de beaucoup de retenue et d'un grand professionnalisme lorsqu'il fallait distinguer les civils et les groupes armés. Elles ont découvert d'impressionnants dépôts d'armes, des fabriques d'explosifs, des tunnels pour faire passer les armes, des systèmes de télécommunication très sophistiqués sans équivalent en Syrie pour assurer la liaison avec l'étranger. Les forces de l'ordre continueront à protéger la population de ces groupes armés jusqu'au rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Syrie tout en respectant leurs engagements en matière de droit international relatif aux droits de l'homme. Plus de 2 000 agents des forces de l'ordre sont morts lors d'affrontements avec ces groupes. Les noms des agents tués ainsi que des renseignements sur les pertes parmi les civils ont été transmis au Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Des informations supplémentaires à ce sujet sont jointes en annexe.

À cause de ces actes terroristes, la Syrie n'a malheureusement pas pu mettre en œuvre toutes les recommandations qu'elle a acceptées mais elle reste déterminée à les appliquer, étant consciente de leur importance pour le renforcement et la protection des droits de l'homme conformément aux plus hautes normes internationales. La République arabe syrienne forme l'espoir que lors du prochain examen périodique universel dont elle fera l'objet, elle aura surmonté cette crise et instauré un nouvel État qui garantirait le respect du droit, de la démocratie et de la protection des droits de l'homme, en tenant compte de son histoire séculaire et des valeurs relatives aux droits de l'homme qui y sont enracinées depuis des temps immémoriaux, notamment la liberté, la justice, l'indépendance, la souveraineté et le bien-être de l'humanité.

---